



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 15

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13

N° 029-24

L'an deux mil vingt-quatre,
Le mardi 1^{er} octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2024

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Pascal WAGET, Isabelle DUMEZ, Magali VINCENT, Céline GARCIA, Patricia RUFFIN, Nabila ARIFY, Thierry LOIR

Membres excusés et représentés : Michelle GELIN (pouvoir à Isabelle DUMEZ), Sébastien JALAGUIER (pouvoir à Magali VINCENT), Christian BAGGIO (pouvoir à Patricia RUFFIN), Pierre CURTELIN (pouvoir à Nabila ARIFY)

Membres absents : Olivier DELLA DORA, Malo GUITELMACHER

Secrétaire de séance, désignées au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Patricia RUFFIN

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR MONUMENT HISTORIQUE

Rapporteur : Sophie ROLLAND-MORITZ, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal, et L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R. 2334-35,

CONSIDÉRANT comme l'indique Sophie ROLLAND-MORITZ, adjointe au Maire, que la commune souhaite étudier les possibilités de travaux à réaliser sur l'église en vue de garantir son bon entretien. S'agissant d'un bâtiment partiellement classé aux Monuments Historiques, il convient de faire appel aux services d'un architecte du patrimoine avant d'entreprendre toute réhabilitation. Afin de réduire l'impact de cette étude sur le budget communal, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 1 680€ correspondant à 40% du budget HT estimatif et à signer les actes afférents à cette demande d'aide financière.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets régional « Financer la restauration de mon patrimoine protégé « Monument historique » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire pour le bénéfice de cette subvention.**

Mise au vote : Approuvé à l'UNANIMITE (13 voix POUR)

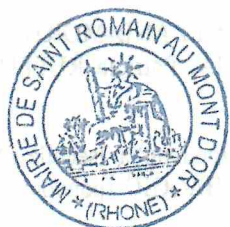
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

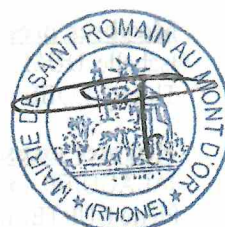
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Patricia RUFFIN



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr